

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS

du

FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS NEI

(le « Fonds » et le « Fonds dissous »)

Le 16 septembre 2024

Cher porteur de parts,

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts des Fonds (l'« **assemblée** ») se tiendra dans les bureaux de Placements NEI, 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), le 23 octobre 2024, à 10 h (HE).

Le quorum de l'assemblée sera formé de deux porteurs de parts, présents en personne ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure de début de l'assemblée, l'assemblée ajournée se tiendra dans les bureaux de Placements NEI, 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), le 23 octobre 2024, à 14 h (HE). Le quorum de l'assemblée ajournée sera le nombre de porteurs de parts présents, en personne ou par procuration, à l'assemblée ajournée.

L'objet de l'assemblée est aux fins suivantes :

1. dans le cas des porteurs de parts du Fonds de dividendes américains NEI, étudier des résolutions approuvant la fusion-absorption du Fonds de dividendes américains NEI par le Fonds d'actions américaines ER NEI (le « **fonds maintenu** », et collectivement avec le fond dissous, les « **fonds** »), et voter sur de telles résolutions et approuver toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables à la prise d'effet des résolutions, et traiter toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 septembre 2024 (la « **circulaire** ») et présenté à l'annexe A de celle-ci.

Les porteurs de parts peuvent trouver plus d'informations sur les Fonds dans le prospectus simplifié de Placements NEI, le plus récent aperçu du fonds déposé, les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels, et les états financiers intermédiaires non audités et annuels audités (le cas échéant), qui sont disponibles sans frais, en visitant le site Web de NEI au www.placementsnei.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au www.sedarplus.ca. Les porteurs de parts du fonds dissous recevront par la poste un exemplaire de l'aperçu du fonds se rapportant au Fonds maintenu visé.

Notification et accès

Comme le permet la Norme canadienne 81-106 sur l'*information continue des fonds d'investissement*, NEI a choisi d'utiliser une procédure de notification et d'accès (la « **procédure de notification et d'accès** ») pour réduire le volume de papier des documents distribués à l'égard de l'assemblée. Le gestionnaire envoie les documents relatifs aux procurations en utilisant la procédure de notification et d'accès directement aux porteurs de parts du Fonds, ce qui comprend les porteurs de parts inscrits et les porteurs de parts véritables dont les titres sont détenus par un intermédiaire. Plutôt que de recevoir

un exemplaire imprimé de la circulaire avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis présentant les procédures à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé gratuitement. Pour plus d'informations sur la procédure de notification et d'accès, veuillez nous contacter sans frais pendant les heures normales d'ouverture au 1-888-809-3333.

Comment accéder à la circulaire en ligne

Nous rappelons aux porteurs de parts de consulter la circulaire, disponible à www.placementsnei.com et à www.sedarplus.ca, avant de voter. Les documents resteront disponibles sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Comment obtenir une copie papier de la circulaire

Les investisseurs peuvent nous demander de leur envoyer une copie de la circulaire d'information :

- en nous envoyant un courriel à NEIclientservices@neiinvestments.com; ou
- en nous appelant sans frais pendant les heures normales d'ouverture au 1-888-809-3333.

Avant le 22 octobre 2024, une copie de la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite de réception des procurations par la poste (10 h (HE) le 21 octobre 2024), vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes, ainsi que des délais d'envoi habituels pour le courrier de première classe suggérés par Postes Canada, et faire votre demande avant 10 h 30 (HE) le 17 octobre 2024.

Vous pouvez également demander une copie de la circulaire à la date de l'assemblée ou après cette date, jusqu'à un an après la date du présent avis. Dans ce cas, si nous recevons votre demande le 23 octobre 2024 ou après cette date, nous vous enverrons la circulaire d'information dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Date de clôture des registres

Le gestionnaire a fixé à 16 h (HE) le 3 septembre 2024 la date de clôture des registres afin de déterminer les porteurs de parts ayant le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'assemblée.

Vote

Vous pouvez exercer vos droits de vote par courrier, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour savoir comment voter en utilisant ces méthodes. Les porteurs de parts sont fortement encouragés à soumettre leurs formulaires de vote ou de procuration avant les assemblées conformément aux délais ci-dessous.

Les porteurs de parts qui ne peuvent ou ne souhaitent pas assister à l'assemblée peuvent (i) voter en ligne sur www.proxyvote.com avant 10 h (HE) le 21 octobre 2024 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des jours non ouvrables) avant toute assemblée ajournée ou reportée au cours de laquelle le vote doit avoir lieu ou (ii) remplir et retourner au Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 ou par téléphone au 1 800 474-7501 (français) ou au 1 800 474-7493 (anglais). Le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard à 10 h (HE) le 21 octobre 2024 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des jours non ouvrables) avant toute réunion ajournée ou reportée au cours de laquelle le vote doit avoir lieu.

Le gestionnaire a soumis la fusion proposée du Fonds au comité d'examen indépendant (« **CEI** ») du Fonds aux fins d'examen et, après une enquête raisonnable, le CEI a déterminé que, si elle est mise en œuvre, la fusion proposée du Fonds aboutiront à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds visés et leurs porteurs de parts.

Daté à Toronto, Ontario, le 16 septembre 2024.

Par ordre du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant en sa qualité de commandité de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Par :

« *Timothy Prescott* »

Timothy Prescott

Vice-président principal, chef de la gestion d'actifs

PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES S.E.C.

PAR SON COMMANDITÉ

PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES INC.